



JE SUIS

Demandeur d'emploi de + 25 ans, aux ressources modestes



Nos dispositifs

pour vous accompagner
dans la Manche

Le Département, présent à toutes les étapes de la vie

Vous accompagner à tous les âges de votre vie : voici notre mission en matière d'action sociale. Quels que soient vos besoins, le Département est à vos côtés, au quotidien.

Vous êtes futur parent ou parent d'un jeune enfant ?

Les services de la protection maternelle et infantile (PMI) vous proposent une écoute et un suivi tout au long de la grossesse et des premières années de la vie de votre enfant. La prévention ainsi que la protection des enfants, l'accompagnement à la parentalité : notre action est guidée par l'intérêt supérieur des enfants.

Vous vous posez des questions en matière de vie affective, relationnelle et sexuelle ?

Dans les centres de santé sexuelle, vous êtes accueillis en toute confidentialité, pour parler contraception, interruption volontaire de grossesse, dépistage des infections sexuellement transmissibles, suivi gynécologique...

Vous avez besoin d'être accompagné pour vous réinsérer et retrouver un emploi ?

Pour chacun des bénéficiaires du RSA (revenu de solidarité active), nous déployons une prise en charge rapide et un suivi régulier et sur-mesure. Notre objectif : mettre en œuvre un projet d'insertion et de retour à l'emploi individualisé et pérenne.

Vous êtes en situation de handicap ?

Vous êtes en perte d'autonomie ?

L'accès à vos droits et prestations sociales est notre engagement. Si vous êtes en situation de handicap, vous souhaitez déposer un dossier, être conseillé, mais également si, l'âge avançant, vous avez besoin d'aide, la Maison départementale de l'autonomie (MDA) examine vos besoins. Ensemble, nous cherchons les meilleures solutions pour favoriser votre maintien à domicile, rompre l'isolement ou trouver une offre d'hébergement adaptée.

Vous rencontrez des difficultés sociales et/ou financières ?

Vous avez besoin d'être soutenus dans vos démarches (naissance, décès, logement, santé, éducation...) ou pour accéder à des droits ? Au sein des neuf pôles d'action sociale, nous sommes à votre écoute pour vous conseiller, vous accompagner et vous orienter.

**Dans toutes ces situations, pour toutes ces raisons,
le Département est là.**

Vous êtes demandeur d'emploi de plus de 25 ans et avez des ressources modestes : ce guide a été conçu pour vous. Il présente les différents dispositifs qui vous permettront d'être accompagné dans votre projet de vie. Demande de RSA, droits et devoirs associés, aides en matière d'activité professionnelle, de santé, de mobilité, de logement : retrouvez au fil des pages les solutions qui s'offrent à vous.



SOMMAIRE

1	J'ai besoin de faire une demande RSA	5
	• Je n'ai pas de ressources, ou peu	5
	• Je m'informe de mes droits	6
	• Mes obligations en tant que bénéficiaire du RSA	8
	• J'ouvre mon espace France Travail	10
2	J'entre dans un parcours d'insertion en obtenant le RSA	11
	• Je fixe mon rendez-vous d'orientation après avoir obtenu le RSA	11
	• J'ai mon rendez-vous d'orientation	12
	• Je choisis mon parcours d'accompagnement	13
3	J'ai besoin d'être soutenu pour réaliser mes projets	14
	• Je m'engage avec mon référent dans une dynamique de parcours	14
	• J'ai un besoin ou une difficulté ponctuels	15
	• J'ai besoin de me déplacer	16
	• J'ai besoin d'être soutenu en matière de santé	17
	• J'ai besoin de voir du monde ou de reprendre confiance en moi	20
	• Je souhaite donner de mon temps aux autres	21
	• J'ai besoin de trouver un logement ou je suis en difficulté pour me maintenir dans mon logement	21
	• J'ai besoin d'avoir une solution de garde pour mon enfant	22
4	Je veux retrouver une activité professionnelle	23
5	Je suis sorti du RSA, mais j'ai besoin d'une aide	27
	Je souhaite donner mon avis en tant que bénéficiaire du RSA	28
	Glossaire	29

1 J'ai besoin de faire une demande de RSA



→ Je n'ai pas de ressources, ou peu

■ Je suis affilié au régime général de la sécurité sociale

1^{re} étape

Je me rends sur le simulateur en ligne de la CAF :

- caf.fr > Mes services en ligne > Estimer vos droits > Le revenu de solidarité active

En fonction des renseignements fournis, je pourrai obtenir un montant estimé de RSA et être orienté directement vers la demande en ligne de RSA.

2^e étape

Pour faire ma demande de RSA en ligne sur caf.fr, j'ai besoin :

- d'informations sur les personnes vivant dans mon foyer ;
- du montant des ressources des 3 derniers mois des personnes de mon foyer ;
- de mon dernier avis d'imposition ;
- de mes coordonnées bancaires.

Si je suis déjà allocataire, je me connecte à « Mon Compte » sur le site caf.fr, où j'accède à un dossier prérempli en fonction des informations déjà communiquées. Je les modifie si besoin, pour le calcul de mon droit.

■ Je suis affilié au régime agricole

Je peux faire une simulation en ligne sur mesdroitssociaux.gouv.fr et faire ma demande sur msa.fr depuis mon espace privé.

Une fois mon dossier traité, le RSA sera versé à partir du 5 du mois suivant.



L'info +



Si je n'ai pas accès à internet : je peux me rendre dans un espace France services, Manche services ou à la Caisse d'allocations familiales (CAF), au plus près de chez moi.

→ Je m'informe de mes droits



■ L'inscription automatique à France Travail

Lors de ma demande de RSA, je suis inscrit automatiquement à France Travail, **je n'ai aucune démarche à faire.**

Je recevrai un courrier ou un courriel de la part de France Travail, qui me confirmera mon inscription et me précisera les informations concernant les services auxquels je peux accéder, ainsi que mon numéro France Travail permettant d'accéder à mon espace personnel.

Mon mot de passe sera envoyé séparément dans un autre courrier.

■ Le droit à l'allocation RSA

Si je remplis les conditions, le RSA me garantit un niveau minimum de ressources.

Le RSA est versé entre le 5 et le 9 du mois par la CAF ou la MSA.

Il est financé par le Département. Le montant varie en fonction de ma situation personnelle.

■ Des droits complémentaires suivant le montant des ressources de mon foyer

Avec le RSA, je peux bénéficier :

- de la Protection universelle maladie (PUMA) de base,
- d'une Complémentaire santé solidaire (C2S),
- des Aides personnalisées au logement (APL),
- des Aides locales pour certains services (transport, cantine...),
- de la réduction sociale téléphonique...

■ Le droit à un accompagnement par un référent unique

Je suis accompagné pour l'ensemble de mes démarches durant tout mon parcours RSA. Mon référent m'informe également sur les autres dispositifs auxquels je peux prétendre.

■ Le droit à participer à des actions et solliciter des aides financières

Mon droit RSA me permet d'avoir accès à des aides individuelles et de participer à des actions en lien avec mes objectifs, tout le temps que je perçois le RSA.

■ Je peux contester une décision de suspension de RSA ou une radiation

J'adresse dans un premier temps un recours administratif au président du conseil départemental (un courrier expliquant ma demande).

En cas de décision négative, je peux formuler un recours contentieux auprès du tribunal administratif.



→ Mes obligations en tant que bénéficiaire du RSA



■ Je dois accomplir des démarches administratives

- Je déclare mes ressources (Déclaration trimestrielle de ressources - DTR) avec le Montant net social (MNS), tous les 3 mois, depuis mon espace personnel (CAF ou MSA).
- Je signale tout changement de situation à la CAF ou la MSA : situation familiale, changement d'adresse, début ou fin d'activité professionnelle, changement de revenus, hospitalisation de longue durée, incarcération, séjour hors du territoire national (maximum 3 mois dans l'année), formation...
- Je réponds aux contrôles sur ma situation (CAF, MSA ou Département).



Si je ne respecte pas mes obligations administratives, mon RSA sera suspendu ou supprimé :

- si je ne réalise pas mes déclarations trimestrielles de ressources ou si je n'actualise pas mon changement de situation : cela peut entraîner un trop perçu que je devrai rembourser ensuite ;
- si je fais des fausses déclarations : toute fausse déclaration constitue une infraction punie par la loi ;
- si je ne réponds pas au contrôle sur ma situation.

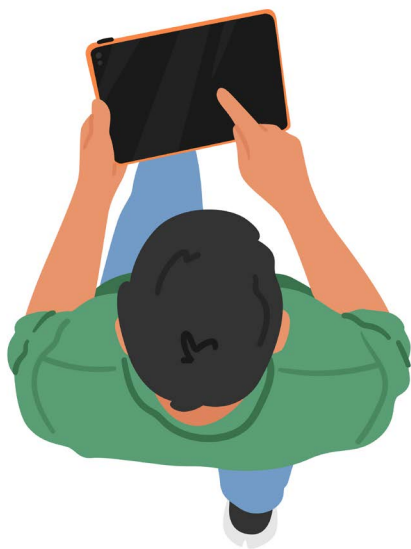
■ Je dois m'engager dans un parcours d'insertion

- Je me rends à mon rendez-vous d'orientation après l'obtention de mon droit. Pour cela, je prends rendez-vous à partir du SMS envoyé par le Département.
- Je respecte tous les rendez-vous d'accompagnement fixés par mon référent, ainsi que mes engagements (démarches à réaliser, participation à des actions...).
- Je définis des objectifs réalisables et établis un contrat d'engagement pour sortir du RSA.



Si je ne respecte pas mes démarches d'insertion, mon RSA sera suspendu ou supprimé :

- si je suis absent à mes rendez-vous avec mon référent ;
- si je refuse de signer ou d'actualiser mon contrat d'engagement ;
- si je suis radié de France Travail ;
- si je refuse 2 offres raisonnables d'emploi ;
- si je m'absente à une action d'insertion sur laquelle je suis engagé ou à un rendez-vous avec un employeur.



→ J'ouvre mon espace France Travail



Depuis janvier 2025, toute personne au RSA est identifiée à France Travail. Cette identification permet l'ouverture d'un espace personnel et l'accès à l'ensemble de l'offre de service de France Travail.

■ À quoi sert mon espace France Travail ?

- Consulter des offres d'emploi et de formation
- Participer à des ateliers collectifs et événements (*job dating*, forums)
- Demander des aides à la mobilité ou à la garde d'enfants
- Suivre mes rendez-vous et actualiser ma situation chaque mois

■ Comment j'active mon espace personnel ?

1. Je reçois un courrier ou un courriel avec mes identifiants.
2. Je vais sur **Mon espace personnel | France Travail** pour activer mon espace en suivant les instructions.

Comment faire mes démarches en ligne sur le site de France Travail :

→ francetravail.fr/candidat/vos-services-en-ligne/tutos-pour-reussir-mes-demarches.html

OU

→ francetravail.fr/candidat/vos-services-en-ligne/les-pas-a-pas-les-videos-qui-vou.html

2 J'entre dans un parcours d'insertion en obtenant le RSA

→ Je fixe mon rendez-vous d'orientation après avoir obtenu mon RSA

Le Département m'envoie un SMS et un mail pour prendre mon rendez-vous d'orientation. Si je ne peux pas être contacté par SMS ou par mail, je reçois un courrier.

Je clique sur le lien du SMS et je choisis le lieu le plus proche de mon domicile, le jour et l'horaire de mon rendez-vous.

Je n'arrive pas à prendre mon rendez-vous sur la plateforme :

- je me rends dans l'espace France services le plus proche de chez moi.
- si dans les 72 heures, après réception du SMS, je ne prends pas rendez-vous en ligne, le Département me contacte pour fixer un rendez-vous.



→ J'ai mon rendez-vous d'orientation

Le rendez-vous d'orientation est obligatoire pour engager mes démarches d'insertion et continuer de percevoir le RSA.

Je rencontre un conseiller d'orientation que je ne verrai qu'une seule fois. Son rôle est de m'aider à définir mes besoins d'accompagnement et de nommer mon référent unique pour la suite de mon parcours.

■ Lors de ce rendez-vous :

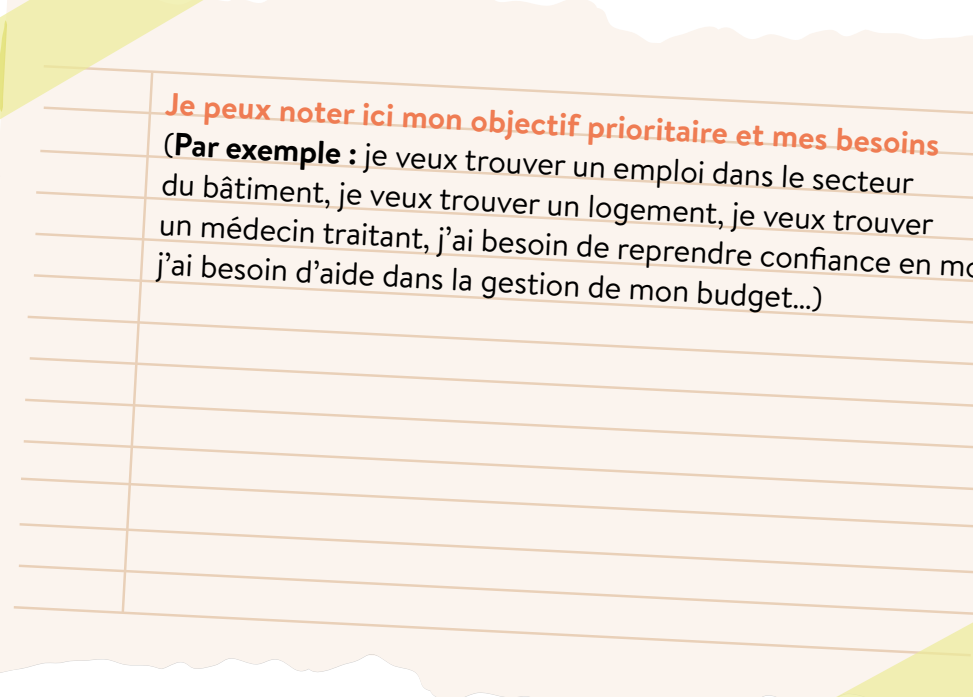
- Je fais le point avec un conseiller d'orientation sur ma situation personnelle et professionnelle et réalise un diagnostic socio-professionnel.
- Je fixe un premier objectif de parcours et j'identifie l'accompagnement dont j'ai besoin avec l'aide du conseiller.
- Le conseiller m'indique comment je vais être accompagné pendant mon parcours, me donne le nom de mon référent unique et fixe mon premier rendez-vous avec lui.
- Je signe un contrat d'orientation qui m'engage à être présent aux rendez-vous d'accompagnement qu'on me propose, et à construire un plan d'action pour sortir du RSA.
- Je suis informé de mes droits et de mes obligations.



Ce rendez-vous est obligatoire !

Si je ne m'y rends pas, mon RSA ne sera plus versé.

■ Je prépare mon rendez-vous d'orientation.



Je peux noter ici mon objectif prioritaire et mes besoins
(Par exemple : je veux trouver un emploi dans le secteur du bâtiment, je veux trouver un logement, je veux trouver un médecin traitant, j'ai besoin de reprendre confiance en moi, j'ai besoin d'aide dans la gestion de mon budget...)

→ Je choisis mon parcours d'accompagnement

En fonction de mon objectif et de mes besoins, je suis orienté vers un accompagnement adapté à ma situation.

- J'ai une orientation professionnelle si je recherche activement un emploi et que je suis autonome dans mes démarches.
- J'ai une orientation socioprofessionnelle si je veux trouver un emploi mais que des difficultés me bloquent dans mon projet.
- J'ai une orientation sociale si je n'ai ni de projet professionnel, ni la capacité à rechercher un emploi.

Pour en savoir plus

sur les accompagnements proposés : manche.fr



Orientation professionnelle

FRANCE TRAVAIL

- Accompagnement intensif à la recherche d'emploi, aide à la construction d'un CV, propositions d'offres d'emploi, propositions de formations

6 mois

TANDEM

- *Coaching* renforcé : mise en lumière des compétences, préparation au recrutement, organisation et soutien dans la prise de poste

2 rendez-vous par mois - 2 ans maximum

BGE Normandie

- Accompagnement à la création ou au développement d'une entreprise

Orientation socio-professionnelle

MISSION LOCALE

- Accompagnement des jeunes de moins de 26 ans sur un projet d'insertion socio-professionnelle

TREMLIN

- Accompagnement intensif pour lever un cumul de difficultés et faciliter l'insertion sociale et professionnelle

1 à 2 rendez-vous par mois - 1 an maximum

DIE et PLIE

- Accompagnement à l'identification de leviers pour lever les freins, propositions d'actions concrètes en mettant en avant les compétences, soutien dans la démarche de formation

1 à 2 rendez-vous par mois - 2 ans maximum

Orientation sociale

PÔLE D'ACTION SOCIALE et CCAS

- Conseil sur le projet de vie, aide à comprendre sa situation, aide à réaliser des démarches, aide à l'accès aux droits, au logement, à la santé...

Rendez-vous en fonction des besoins

MSA

- Accompagnement des exploitants agricoles

3 J'ai besoin d'être soutenu pour réaliser mes projets



→ Je m'engage avec mon référent dans une dynamique de parcours

Lors de mon 1^{er} rendez-vous avec mon référent, voici ce qui va se passer :

- Mon référent se présente et expliquera son rôle pour m'accompagner.
- Il me rappelle les informations essentielles sur le RSA, mes droits, mes obligations et les engagements mutuels, ou répond à mes questions si je n'ai pas compris les informations transmises par le conseiller d'orientation.
- Je fais un point sur ma situation pour partager mes besoins, mes projets (diagnostic socio-professionnel).
- Je détermine, avec l'appui de mon référent, les actions à mettre en place et les dispositifs sur lesquels je peux m'appuyer.
- Je signe un contrat d'engagement pour formaliser mes objectifs et le rythme de mon accompagnement.
- Nous choisissons les meilleurs moyens pour échanger (téléphone, SMS, mail).
- Enfin, un prochain rendez-vous est fixé pour continuer à avancer.



→ **Je suis accompagné pas à pas, avec écoute et soutien.**

Si je veux me donner toutes les chances d'avancer dans mon parcours d'insertion, je suis présent aux rendez-vous convenus avec mon référent, pour faire le point sur ma situation et renouveler mon contrat d'engagement.

Le contrat d'engagement, c'est quoi ?

- Un outil qui m'appartient en premier lieu, où je suis l'acteur principal. De ce fait, il s'adapte selon mes besoins et selon ce que je vis ;
- Un guide qui retrace toutes les étapes de mon parcours d'insertion ;
- Une visualisation de mes avancées dans mes projets au fil de l'accompagnement ;
- Une opportunité par l'accès à l'ensemble des dispositifs et offres d'actions d'insertion ;
- Une garantie/ une sécurité pour percevoir mon allocation RSA

→ J'ai un besoin ou une difficulté ponctuels

En lien avec les actions inscrites dans mon contrat d'engagement, je peux mobiliser une aide financière individuelle au titre du RSA. Pour réaliser cette demande, je dois être accompagné par mon référent.

Ces aides financières individuelles RSA sont destinées à répondre à un besoin ou une difficulté ponctuels, relatifs à :

■ la mobilité

- Achat ou réparation de véhicule
- Passage du permis B
- Frais de déplacements pour se rendre sur une action d'insertion ou une formation notamment
- Location de véhicule
- Contrôle technique et assurance

■ l'insertion professionnelle

- Formation
- Acquisition d'équipements et matériels professionnels
- Travailleurs indépendants / créateurs d'entreprise : supports de communication, achat de matières premières, local commercial

■ l'insertion sociale

- Activités culturelles
- Centres aérés, colonies de vacances
- Inscriptions aux clubs sportifs
- Actions collectives et ateliers d'insertion

Pour en savoir plus

Je peux consulter le règlement des aides financières RSA du Département sur manche.fr



Comment compléter ma demande d'aide financière RSA ?
→ On vous accompagne ! Contactez votre référent RSA.

→ J'ai besoin de me déplacer

Je peux demander à bénéficier des dispositifs suivants :

■ un accompagnement individualisé à la mobilité en 2 temps forts :

- la réalisation d'un diagnostic mobilité : quels sont mes freins à la mobilité ? mes besoins ? les possibilités et actions mobilisables ?
- un accompagnement individualisé vers une mobilité autonome et adaptée à mon projet d'insertion (prise en compte des moyens de mobilité existants et apprentissage de leur utilisation)

■ le dispositif « Objectif Permis B », si je rencontre des difficultés d'apprentissage dans le cadre de la préparation à l'examen du code et de la conduite

- Plusieurs sessions sont organisées sur l'ensemble du département pour m'accompagner dans l'apprentissage lié au passage du permis de conduire.
- L'inscription à l'examen du code est proposée.
- Des séances de rattrapage pour le code sont possibles pour ceux qui n'ont pas obtenu l'examen.
- Des cours individuels de conduite sont proposés pour les personnes ayant obtenu l'examen du code.

Une participation financière de ma part (150 €) est sollicitée, à savoir :

- 50 € payés avant l'examen du code ;
- 100 € avant l'examen de conduite ;
- un échéancier est possible.



■ la navette mobilité et la location de véhicule deux-roues :

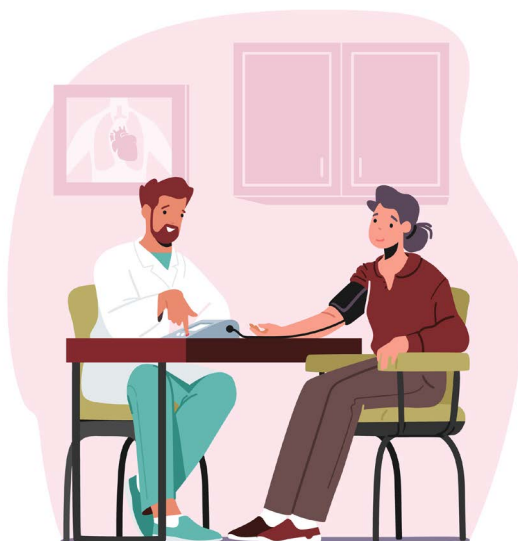
- **La navette insertion (bus ou mini-bus) – uniquement sur la zone du Coutançais :** pour les personnes bénéficiaires du RSA ne disposant pas de moyen de locomotion pour réaliser les actes de la vie quotidienne : se rendre au travail, suivre une formation, faire ses courses, se rendre à un rendez-vous médical...
- **La location de deux-roues (seulement sur quelques bassins de vie)** pour une durée limitée, avec un kilométrage illimité en contrepartie d'une participation financière de l'ordre de 3 € à 4 €/jour en fonction du véhicule et le versement d'une caution.



Je souhaite connaître ce qui existe autour de moi et savoir comment bénéficier de ces actions ?

On vous accompagne ! Parlez-en votre référent RSA.

→ J'ai besoin d'être soutenu en matière de santé



■ Un accompagnement dans les démarches d'accès aux droits en matière de santé

Je suis en difficulté dans mes démarches administratives ou je ne connais pas mes droits en matière de santé ?

- **Mon référent RSA m'accompagne et m'informe sur les aides ou dispositifs mobilisables.**
- **Je peux aussi bénéficier d'un accompagnement pour accéder à mes droits santé ou aux soins, par la Mission d'accompagnement santé (MISAS) proposée par la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM).**

■ Un accompagnement individualisé à la reprise d'un parcours santé (stimulab)

J'ai une santé fragile nécessitant une prise en charge, mais il est compliqué pour moi de faire les démarches seul, de me mobiliser pour solliciter des médecins ou spécialistes ?

→ Je peux être accompagné par un professionnel dédié, expérimenté en matière de santé, sur une période de 12 mois maximum. Dans le cadre d'entretiens individuels, j'évoquerai avec lui les démarches et priorités à engager pour me permettre de reprendre un suivi médical adapté à mes besoins. Je serai alors soutenu, notamment dans la prise de rendez-vous, conseillé et orienté vers des médecins ou spécialistes ou encore des ateliers collectifs.

Les objectifs : me permettre de reprendre soin de moi et confiance en ma capacité de faire seul les démarches par la suite.

■ Un accompagnement individualisé renforcé en matière de santé par l'infirmière RSA du Département (Sud Manche exclusivement)

Je rencontre des difficultés personnelles, sociales et de santé ? Je ne peux pas faire les démarches pour être à nouveau soigné, comme me rendre chez un médecin ?

→ Je peux être accompagné par l'infirmière RSA du Département.

Elle évalue avec moi mes besoins et me propose de m'accompagner (éventuellement, physiquement) à aller vers la reprise des soins.

■ Un accompagnement psychologique (SAMPS)

Je suis en situation de souffrance psychologique pour de multiples raisons et cela m'empêche d'avancer dans mon projet de vie et d'insertion ?

→ Je peux bénéficier d'un accompagnement par un psychologue, autour de 8 séances.



■ Le psychologue du travail

J'ai une activité professionnelle ou je suis en recherche d'une activité et je me sens fragile physiquement et psychologiquement ?

→ Je peux prendre attache auprès du psychologue du travail de France Travail.

Le psychologue du travail est un professionnel diplômé, spécialiste de la relation entre l'individu et le travail. Il n'est pas là pour me juger ou m'analyser, mais pour m'écouter, m'aider à mieux me connaître, et m'accompagner dans mes choix professionnels.

Il peut m'accompagner pour :

- faire le point sur mes compétences, mes envies, mes valeurs ;
- retrouver confiance en moi et en mes capacités ;
- clarifier un projet professionnel ou à en construire un nouveau ;
- identifier des pistes de reconversion ou des formations adaptées ;
- comprendre ce qui peut freiner ma recherche d'emploi, et comment avancer malgré les obstacles.

■ Aptima RH – Regards croisés : j'ai besoin de repenser mon projet professionnel ?

- J'ai vécu des expériences professionnelles difficiles ?
- J'ai un nouveau projet mais n'arrive pas à le concrétiser ?
- Je ressens de l'anxiété à l'idée d'avancer ?

La prestation Regards croisés peut m'aider à y voir plus clair.

Un accompagnement en deux temps

Étape 1 : un regard professionnel sur ma situation

Des psychologues du travail me reçoivent en séances individuelles pour :

- identifier les freins liés à mon parcours ;
- comprendre les blocages actuels ;
- me proposer des préconisations personnalisées pour avancer.

Un bilan partagé est réalisé avec vous, le psychologue et votre référent.

Étape 2 : un accompagnement renforcé

Le professionnel d'Aptima m'accompagne pour :

- me mettre en relation avec des professionnels proches de chez moi
- poursuivre l'accompagnement avec 6 séances individuelles supplémentaires
- passer des tests psychométriques pour affiner le diagnostic

Chaque étape est suivie d'un bilan partagé pour ajuster les actions à venir.



Comment bénéficier de ces actions ?

On vous accompagne ! Contactez votre référent RSA.

→ J'ai besoin de voir du monde ou de reprendre confiance en moi



■ Les actions collectives et ateliers d'insertion

Tout au long de l'année, les Animateurs locaux d'insertion (ALI) du Département proposent, au plus près de chez moi, de nombreuses actions collectives ou ateliers autour du sport, de la culture, du bien-être, de la remobilisation sociale...



Je souhaite connaître ce qui existe autour de moi ? J'en parle à mon référent RSA.

■ Le parcours Garantie d'activité

Je ressens le besoin de reprendre confiance en moi, pour construire un nouveau projet personnel et/ou professionnel ?

Je peux m'appuyer sur le parcours de *coaching* Garantie d'activité.

Un accompagnement lors de 7 ateliers pour :

- reprendre confiance en moi ;
- identifier mes ressources et mes valeurs ;
- définir un projet réaliste et réalisable à mon rythme.

Ce que je vais vivre :

- **des séances collectives de 2h30**, animées par une coach professionnelle ;
- **un parcours motivant et bienveillant**, sans prérequis ni matériel nécessaire.

À l'issue de mon parcours, un badge numérique me sera remis. L'objectif : rendre visible les compétences personnelles activées durant le *coaching*.

→ Je souhaite donner de mon temps aux autres

Je peux m'engager bénévolement. J'ai la possibilité de m'impliquer dans des missions de bénévolat pour aider des associations, des collectivités ou des organismes publics. Pour cela, je peux utiliser la plateforme jeveuxaider.gouv.fr, qui propose des centaines de missions partout en France, dans des domaines variés : solidarité, environnement, culture, sport...

Comment je fais ?

- Je me rends sur jeveuxaider.gouv.fr.
- Je crée mon compte en quelques clics.
- Je choisis une mission qui correspond à mes envies et à mes disponibilités.
- Je contacte l'organisme pour confirmer mon engagement.

Faire du bénévolat me permet de :

- rencontrer de nouvelles personnes et élargir mon réseau ;
- développer des compétences utiles pour mon parcours professionnel ;
- contribuer à des projets qui ont du sens.

C'est une démarche volontaire, qui peut être valorisée dans mon accompagnement.

→ J'ai besoin de trouver un logement ou je suis en difficulté pour me maintenir dans mon logement

Il existe des dispositifs d'aides financières et d'accompagnement pour répondre :

- aux situations de logement dégradé ;
- aux situations d'expulsion locative ;
- aux situations de précarité énergétique ;
- aux difficultés financières pour accéder à un logement ou pour payer ses factures d'énergie, loyer...
- aux difficultés à avoir un logement.



Comment les solliciter ?

On vous accompagne ! Contactez votre référent RSA ou la mission FSL au 02 14 29 04 05 (du lundi au vendredi de 9h à 12h)

L'info +



Pour en savoir davantage, demandez le livret « Accéder à un logement et m'y maintenir » à votre référent RSA ou téléchargez-le via manche.fr



→ J'ai besoin d'avoir une solution de garde pour mon enfant



■ Les places en crèche à vocation d'insertion professionnelle (crèche AVIP)

Je suis parent d'un enfant de moins de 3 ans et je dois me rendre à un rendez-vous professionnel ?

→ Je peux bénéficier d'une place dans une crèche à vocation d'insertion professionnelle (crèche AVIP) pour mon enfant.

Les crèches AVIP sont là pour favoriser mon accès à l'emploi. Elles offrent non seulement des places en crèche, mais aussi un accompagnement personnalisé dans mon rôle de parent. C'est un véritable coup de pouce pour concilier vie professionnelle et parentale !

Parallèlement, l'accompagnement avec mon référent se poursuit.



Comment les solliciter ? avoir plus de précisions ?

On vous accompagne ! Contactez votre référent RSA.

■ Les Relais petite enfance (RPE) : un lieu ressource pour les familles

Je suis parent d'un enfant de 0 à 6 ans et je souhaite :

- trouver un mode de garde adapté ;
- échanger avec d'autres parents ou des professionnels de la petite enfance ;
- participer à des temps d'échange collectifs.

Les Relais petite enfance sont des lieux d'écoute, d'échange et d'accompagnement autour de l'enfance, présents sur tout le département, près de chez moi.

Je peux me renseigner auprès de ma mairie ou de ma communauté de communes, ou sur le site du Département pour disposer de l'annuaire Relais petite enfance → manche.fr

L'info +



J'ai besoin d'informations sur l'accompagnement possible pendant la grossesse ou après la naissance de mon enfant ? Je peux prendre rendez-vous avec un référent PMI, dans le pôle d'action sociale le plus proche de chez moi.

4 Je veux retrouver une activité professionnelle



■ Les Cafés de l'emploi

Je souhaite découvrir toutes les actions ou outils mis à ma disposition pour construire mon retour à l'emploi ?

→ Je peux participer aux Cafés de l'emploi près de chez moi !

Parlez-en à votre référent, il vous transmettra les lieux et dates du prochain Café de l'emploi.

■ Les clauses sociales

La clause sociale est un outil solidaire utilisé dans les marchés publics (travaux, services, fournitures...). Elle permet de réserver une partie des emplois générés par ces marchés à des personnes qui souhaitent reprendre une activité.

Démarrer un contrat de travail par les clauses sociales me permet :

- d'avoir une première expérience professionnelle ;
- de retrouver un emploi et mettre en avant mes compétences auprès d'un employeur ;
- de me former et d'être accompagné par un tuteur ;
- de développer mes compétences ;
- d'être accompagné dans ma recherche d'emploi via les actions alternatives (ex. : simulation d'entretien d'embauche) ;
- de confirmer ou infirmer un projet professionnel ;
- de me constituer un réseau professionnel.

Quels sont les secteurs professionnels représentés ?

- Les travaux (construction, réhabilitation, travaux publics)
- Les services et les fournitures (ex. : entretien des espaces verts, nettoyage)
- Les prestations intellectuelles (ex. : secrétariat, communication, organisation d'événements)



Vous souhaitez proposer votre candidature sur une clause sociale ?

Votre référent RSA vous accompagne sur la plateforme de l'inclusion : emplois.inclusion.beta.gouv.fr

■ Les dispositifs aidés

Un dispositif aidé me permet d'intégrer un emploi. Le Département verse une aide pour soutenir mon embauche et ma formation, durant mon contrat de travail. Cette aide s'adresse aux entreprises, associations et aux collectivités locales.

Il existe 5 dispositifs :

- CUI 7 heures : Contrat unique d'insertion 7 heures (collectivités locales et associations)
- CUI-CAED : Contrat unique d'insertion - Contrat d'accompagnement dans l'emploi départementale (collectivités locales et associations)
- 20 heures de travail par semaine et pouvant aller jusqu'à 35 heures
- CIEM : Contrat insertion emploi Manche (secteur privé)
- 20 heures minimum pouvant être portées à 35 heures



Parlez-en à votre référent RSA !



■ Les SIAE

Les Structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE) sont des employeurs solidaires. Leur objectif : soutenir des chercheurs d'emploi à reprendre une activité progressive.

Il existe 5 types de structures :

- les Entreprises d'insertion (EI)
- les Associations d'insertion (AI)
- les Ateliers et chantiers d'insertion (ACI)
- les Entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI)
- le Groupement d'employeurs d'Insertion par la qualification (GEIQ - deux dans le nord de la Manche - formation par l'alternance pour la qualification)

Je peux retrouver l'ensemble de ces employeurs en me rendant sur la plateforme de l'inclusion.



N'hésitez pas à vous rapprocher de votre référent RSA, il sera en mesure de vous accompagner si vous souhaitez connaître les structures en proximité de votre domicile.

■ La PMSMP

La Période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) est une immersion / un stage auprès d'une entreprise ou d'une structure publique, pour :

- découvrir un métier ;
- confirmer un projet professionnel ;
- me faire identifier par un recruteur pour décrocher un contrat de travail.

Durant la PMSMP, je ne suis pas rémunéré par la structure qui m'accueille, mais je continue de percevoir le RSA.



Parlez-en à votre référent RSA, il pourra vous soutenir dans cette démarche.

■ Manche Activ' parrainage (Centre et Sud Manche) :



C'est un *coaching* emploi réalisé par un chef d'entreprise.

Je souhaite bénéficier de conseils dans ma recherche d'emploi pour augmenter mes chances de recrutement ?

Je peux être mis en relation avec un parrain ou une marraine près de chez moi. Il m'accompagnera durant une période de 6 mois, à raison d'un rendez-vous mensuel sur le site de l'entreprise.

Les avantages du parrainage :

- bénéficier de l'expérience et des conseils d'un chef ou d'un cadre d'entreprise pour ma recherche d'emploi ;
- mieux connaître le monde de l'entreprise et le marché du travail ;
- profiter d'un réseau relationnel élargi et identifier de nouvelles pistes professionnelles.

Les conditions :

- être volontaire et motivé ;
- réfléchir à mon projet professionnel.



Si vous êtes intéressés, contactez votre référent RSA.

5 Je suis sorti du RSA, mais j'ai besoin d'une aide



■ En lien avec l'emploi ou la formation

Si j'ai moins de 25 ans, je peux me rendre à la Mission locale de mon secteur.

Si j'ai plus de 25 ans, je peux ouvrir la porte de l'agence France Travail la plus proche de chez moi.

■ En lien avec d'autres besoins (logement, budget, famille...)

J'ai besoin de conseils, d'être orienté ou soutenu dans mes démarches, de bénéficier d'aide pour faire face à mes difficultés ?



→ Je peux me rendre au pôle d'action sociale le plus proche de mon domicile (les coordonnées sont à retrouver au dos du document).

Les professionnels du pôle d'action sociale (assistants sociaux, éducateurs, infirmière ou médecin de la Protection maternelle et infantile...) m'accueillent, m'écoutent, m'accompagnent et répondent à toutes mes questions liées à la famille et la parentalité, au logement, à la santé, à l'autonomie (vieillesse, handicap)...

Ils sont là pour m'informer des aides possibles, répondre à mes besoins pour faire valoir mes droits, bénéficier d'une aide financière ou d'un suivi adapté, me soutenir dans la gestion de mon budget et dans les démarches administratives, me conseiller.

Le service est **gratuit, ouvert à tous, et confidentiel**.

→ Je souhaite donner mon avis en tant que bénéficiaire du RSA

Mon avis compte !

Je peux rejoindre les Comités départementaux des personnes accompagnées.

Je pourrai faire part de mon avis, échanger avec d'autres personnes autour de thématiques différentes.

Ces journées sont rythmées par des ateliers en petits groupes et des moments d'échange conviviaux, placés sous le signe du partage et de la bonne humeur.

Quelques semaines avant chaque événement, une invitation m'est envoyée par mail depuis l'adresse : insertion50@manche.fr.

La participation est libre et volontaire : si je souhaite prendre part à ces journées, il suffit de m'inscrire *via* le formulaire reçu par mail.

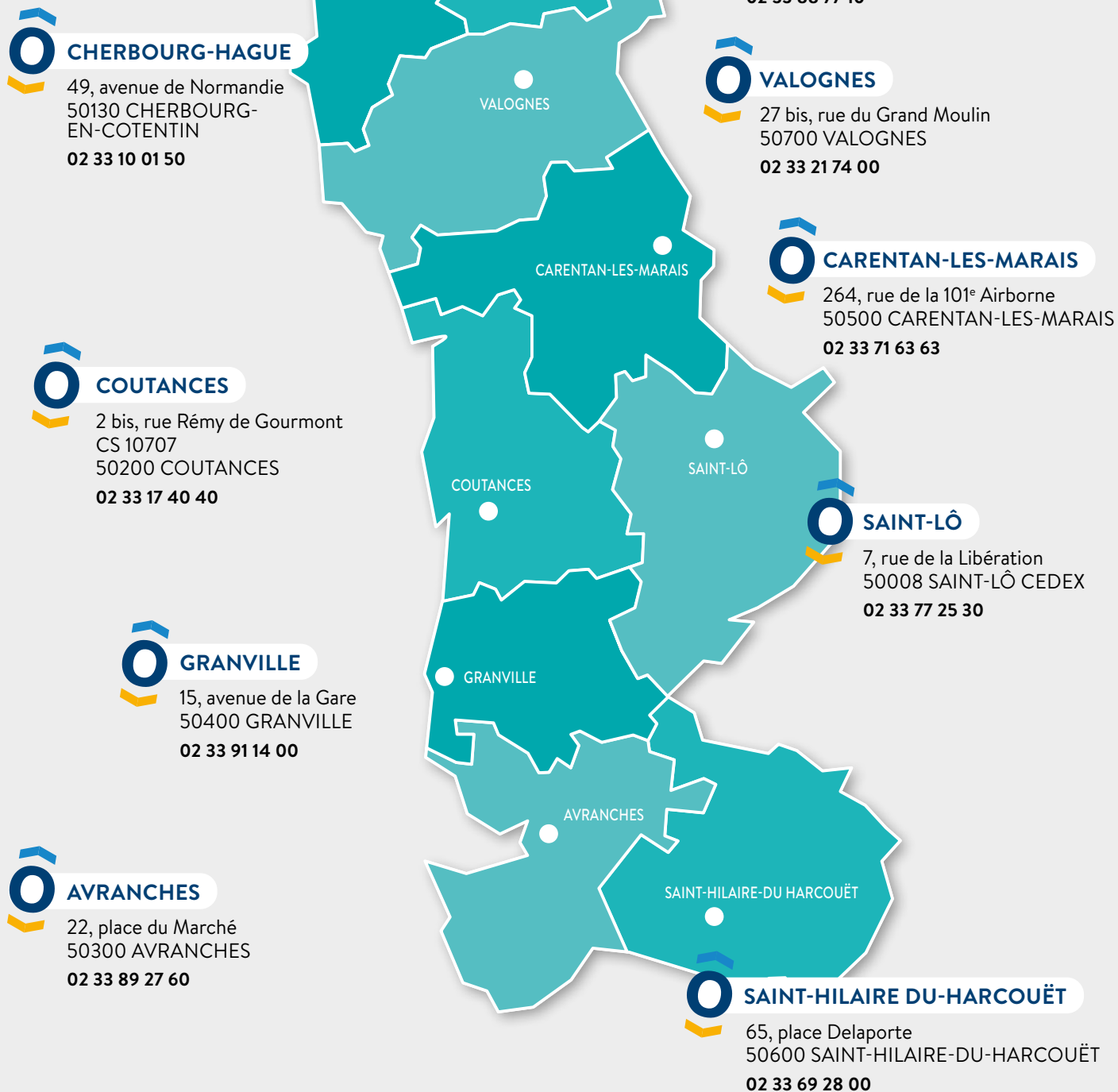


Vous êtes perdus au milieu de tous ces acronymes ?

Voici une liste qui pourra vous être utile.

- A**
 - AI** – Entreprises d’insertion
 - ALI** – animateur local d’insertion
 - ACI** – Ateliers et chantiers d’insertion
 - APL** – Aides personnalisées au logement
- C**
 - CAF** – Caisse d’allocations familiales
 - CCAS** – Centre communal d’action sociale
 - CIEM** – Contrat insertion emploi Manche
 - CPAM** – Caisse primaire d’assurance maladie
 - Crèche AVIP** – Crèche à vocation d’insertion professionnelle
 - C2S** – Complémentaire santé solidaire
 - CUI** – Contrat unique d’insertion
 - CUI-CAED** – Contrat unique d’insertion - Contrat d’accompagnement dans l’emploi départementale
 - CV** – Curriculum vitae
- D**
 - DTR** – Déclaration trimestrielle de ressources
- E**
 - EI** – Entreprises d’insertion
 - ETTI** – Entreprises de travail temporaire d’insertion
- F**
 - FSL** – Fonds de solidarité pour le logement
- G**
 - GEIQ** – Groupement d’employeurs d’Insertion par la qualification
- M**
 - MISAS** – Mission d’accompagnement santé
 - MNS** – Montant net social
 - MSA** – Mutualité sociale agricole
- P**
 - PMI** – Protection maternelle et infantile
 - PMSMP** – Période de mise en situation en milieu professionnel
 - PUMA** – Protection universelle maladie
- R**
 - RH** – Ressources humaines
 - RPE** – Relais petite enfance
 - RSA** – Revenu de solidarité active
- S**
 - SIAE** – Structures de l’insertion par l’activité économique

Les pôles d'action sociale proches de chez vous



Département de la Manche

02 33 055 550



LA MANCHE
LE DÉPARTEMENT